

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Landwirtschaft
Schlagworte	Internationale Landwirtschaftspolitik
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Internationale Beziehungen
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François
Burgos, Elie
Clivaz, Romain
Füzesséry, Alexandre
Huguenet, François
Künzler, Johanna
Mach, André
Schnyder, Sébastien
Terribilini, Serge

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Füzesséry, Alexandre; Huguenet, François; Künzler, Johanna; Mach, André; Schnyder, Sébastien; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landwirtschaft, Internationale Landwirtschaftspolitik, Internationale Beziehungen, 1991 – 2013*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Landwirtschaft	1
Forstwirtschaft	1
Internationale Landwirtschaftspolitik	1
Pflanzliche Produktion	8

Abkürzungsverzeichnis

WTO	Welthandelsorganisation
BLW	Bundesamt für Landwirtschaft
EU	Europäische Union
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
EG	Europäische Gemeinschaft
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade

OMC	Organisation mondiale du commerce
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
UE	Union européenne
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
CE	Communauté européenne
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Landwirtschaft

Forstwirtschaft

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 31.12.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'approbation de la **Convention sur l'Institut européen des forêts** signée par la Suisse en 2003. Celle-ci vise à mener des recherches au niveau régional afin de promouvoir la protection et la gestion durable des forêts. Le gouvernement a estimé que cet institut constitue une plaque tournante dans le renforcement de la capacité d'innovation et la compétitivité helvétique des secteurs forestier et du bois. Si le **Conseil des Etats** a approuvé la convention à l'unanimité, le **Conseil national** a rejeté une proposition de non entrée en matière issue des rangs de l'UDC avant de l'adopter par 157 voix contre 34. L'UDC a préféré mettre en place une coopération plus ciblée.¹

Internationale Landwirtschaftspolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 22.12.1991
SERGE TERRIBILINI

Dès le début de l'année, après l'échec de la réunion finale de l'Uruguay round en décembre 1990 en raison avant tout de dissensions sur le dossier agricole, le secrétaire général du **GATT**, A. Dunkel, a entamé une tournée mondiale pour tenter de "renouer les fils de la négociation" en créant une "plateforme sur l'agriculture". Cela a été rendu possible grâce à certains changements d'attitude de la CE et des Etats-Unis, principaux adversaires sur ce dossier. En premier lieu, les Américains ont revu à la baisse leurs exigences initiales en ne demandant plus qu'une réduction de 35 pourcents des subventions à l'exportation pour les cinq prochaines années. Il est apparu que le rapprochement se confirmait, puis-qu'un "accord" aurait été conclu entre les deux protagonistes, prévoyant la réduction de 30 pourcents en six ans des soutiens à la production de lait, de céréales panifiables et de betteraves sucrières, ainsi que la baisse de 35 pourcents, dans le même temps, des subventions à l'exportation.

Parallèlement, pour tenter de créer un consensus en ce domaine, A. Dunkel a proposé que toutes les protections non-tarifaires à l'importation soient converties en équivalents tarifaires. La Suisse, suivie du Japon, du Canada, de la Corée du Sud et de quelques autres pays, a rejeté catégoriquement cette dernière possibilité et, pour le reste, a campé sur ses positions en maintenant ses propositions de 1990. Ces États ont néanmoins entrepris des démarches auprès du secrétaire général et des pays producteurs afin d'obtenir des exceptions dans le cadre de la **tarification intégrale des barrières à l'importation**.

A la fin du mois de décembre, A. Dunkel a remis aux délégations un **texte de compromis**, comportant un projet d'Acte final, qui devrait être discuté en janvier 1992. Sa proposition consiste, outre la tarification des barrières douanières, en une diminution des subventions à l'exportation de trente-six pourcents en dépenses budgétaires (et 24 pourcents en volume) entre 1993 et 1999 ainsi qu'une réduction des soutiens internes de vingt pourcents entre les mêmes dates, les soutiens représentant moins de cinq pourcents de la production d'un produit n'étant pas touchés, de même que ceux n'ayant pas d'influence sur le marché (programmes de recherche, paiements directs, indemnités lors de catastrophes, ajustements structurels ou protection de l'environnement). La Suisse a immédiatement déclaré que, concernant le dossier agricole, le compromis n'était pas acceptable pour elle, notamment au sujet de la transformation en droits de douane des barrières à l'importation. Par ailleurs, le désaccord CE-États-Unis ne semblait malgré tout pas entièrement résolu.²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 12.11.1992
SERGE TERRIBILINI

En début d'année, le blocage des négociations de l'Uruguay round était total en raison du **contentieux agricole entre la CE et les Etats-Unis**. Le secrétaire général du GATT, A. Dunkel, a certes tenté de faire le forcing pour parvenir à un accord à partir de sa proposition de compromis de 1991. La CE a cependant déclaré qu'elle entendait aménager ce texte selon ses intérêts, alors que les États-Unis n'ont dit vouloir de modifications que dans le sens d'une plus grande libéralisation. Malgré quelques tentatives de conciliation et de rapprochement entre ces deux puissances agricoles, l'impasse est restée complète. On vit même poindre, en automne, un danger de guerre

commerciale lorsque les américains annoncèrent des mesures punitives à l'encontre de certains produits exportés par la Communauté. Face aux menaces de représailles des États-Unis, la CE fut divisée; la France (plus gros producteur européen) s'est montrée la plus ferme et a refusé toute concession, ce qui l'a quelque peu isolée. C'est d'ailleurs contre elle que se sont orientées les principales menaces américaines.³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 16.12.1992
SERGE TERRIBILINI

Devant de tels dangers, la **volonté de reprendre les négociations** l'emporta. C'est ainsi que la CE et les États-Unis en arrivèrent à la conclusion du compromis de Washington du 19 novembre, qui propose une réduction de 21 pour cent du montant des subventions à l'exportation et le plafonnement de la surface des terres plantées en oléagineux. Cependant, la France, soutenue par une partie des pays de la CE, considéra que ce compromis était incompatible avec ses intérêts. Il n'a donc pas été question, pour elle, de céder. Elle s'est même engagée à user de son droit de veto au niveau de la CE si besoin était. Cela a provoqué de très fortes dissensions entre la France et ses principaux partenaires (Grande-Bretagne notamment), qui, surtout intéressés à la libéralisation des biens industriels et des services, tenaient à parvenir à un accord. En fin d'année malgré tout, les négociations de l'Uruguay round reprurent entre tous les participants. En raison de l'importance des dissensions, il ne fut toutefois pas possible de faire avancer le dossier agricole.⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 09.11.1993
ANDRÉ MACH

Parmi les dossiers des négociations bilatérales avec l'UE, retenus par le Conseil des ministres, les douze ont réussi à **imposer le sujet de l'accès au marché pour les produits agricoles**. Les milieux paysans ont exprimé leur crainte de voir le Conseil fédéral accepter certaines exigences des pays du Sud de l'Europe qui n'étaient pas comprises dans le traité de l'EEE. A ce propos, le gouvernement, afin d'obtenir l'appui de l'Espagne lors des négociations, a fait un geste en sa faveur en diminuant les droits de douane de quelques produits agricoles ibériques.⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 15.12.1994
SERGE TERRIBILINI

La Commission de l'UE a recommandé au Conseil des ministres de conclure avec la Suisse un accord dans le domaine de l'accès au marché des produits agricoles et a, pour ce faire, **proposé un projet de mandat de négociation** qui accompagne cinq autres mandats sectoriels. Un meilleur accès au marché suisse des produits de l'UE constitue en effet une condition importante pour l'aboutissement de nombreuses demandes suisses de négociations. Le projet de la Commission prévoit d'élargir le contenu de l'accord EEE et consiste essentiellement en la réduction ou la suppression mutuelle de droits de douane et d'autres obstacles à l'importation sur une soixantaine de produits (viande, fruits, légumes, fromages, vins, etc.). Après adoption par le Conseil des ministres des projets de la Commission, les négociations ont été entamées à la mi-décembre.⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 12.10.1995
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Bien que les négociations entre la Confédération et l'UE portant sur la réduction voire la suppression des différents obstacles à la libre circulation de certains produits agricoles n'aient pas abouti pendant l'année sous revue, **les deux parties ont trouvé un terrain d'entente sur certains points**. En effet, les négociateurs helvétiques se sont rapprochés sensiblement des exigences de l'UE sur les produits laitiers, le vin, ainsi que sur les fruits et légumes. Au sujet de la production fromagère, ils ont donné leur accord pour abolir immédiatement les limitations à l'importation ainsi que pour diminuer, et dans un second temps supprimer, les subventions à l'exportation. Dans le secteur de la viande, la position de la Suisse a été en revanche beaucoup plus restrictive, même si Berne n'a pas exclu des concessions sur les contingents tarifaires. En échange, l'UE s'est engagée à prendre des mesures réciproques. Les représentants suisses n'ont pas obtenu de la part des négociateurs européens que les produits agricoles transformés (tels que le chocolat) soient mis sur la table des discussions, les négociateurs de l'Union faisant savoir que ce volet n'était pas compris dans le mandat qui leur avait été délivré par les ministres européens.⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 04.05.1996
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Sans pour autant aboutir à un accord définitif, les négociateurs européens et helvétiques sont parvenus à un nombre non négligeable de **points de convergence, notamment au sujet du commerce de fromages et de vins**. En effet, en ce qui concerne la production fromagère, les deux parties se sont entendues sur l'exemption de toute taxation douanière pour les principaux fromages helvétiques à pâte dure ainsi que pour certains fromages frais ou à pâte molle européens. Au sujet de la production viticole, les négociateurs helvétiques ont accepté d'abaisser les droits de douane sur le vin rouge en bouteille au niveau de celui valable pour le vin rouge en vrac, les représentants européens offrant à leur tour d'augmenter de 10'000 hectolitres le contingent annuel de vins suisses franc de toute taxation. Dans le secteur de la viande, les deux parties ne sont en revanche pas parvenues à un accord. Dans ce domaine – tout comme d'ailleurs dans le secteur des fruits et légumes – il semble que l'heure de la disparition des contingents tarifaires n'ait pas encore sonné.⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 01.06.1996
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Du fait de l'**introduction d'une directive de l'Union européenne soumettant l'importation de fromage au strict respect de certaines normes de propreté**, l'ensemble des fromageries helvétiques ont été passées au peigne fin par des inspecteurs de la Confédération. Un cinquième des centres de production – soit quelque 250 établissements – ont été déclarés non conformes. Si la majorité des cas concernés pourront procéder sans trop d'encombres aux modifications nécessaires, il est vraisemblable que les exigences de l'UE signifieront la disparition de certaines fromageries.⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 21.06.1999
FRANÇOIS HUGUENET

En complément de l'approbation globale des sept accords bilatéraux, les chambres fédérales ont dû se **prononcer sur deux objets** ayant trait à l'agriculture: la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les mesures d'accompagnement.¹⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 19.07.2001
FRANÇOIS BARRAS

Le premier volet des accords bilatéraux avec l'UE a été ratifié en cours d'année. Un nouveau round de négociations a été initié entre la Confédération et les représentants européens. Parmi les dix dossiers de ces pourparlers, celui de l'agriculture concerne les **«produits agricoles transformés»**, un secteur qui touche près de 125 entreprises helvétiques, Nestlé en tête. La position helvétique serait d'obtenir une diminution des droits tarifaires à l'exportation de ses produits, contre un libre-échange complet pour certains produits à l'importation.¹¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 26.11.2002
ROMAIN CLIVAZ

Bien que le premier accord sur l'agriculture avec l'Union européenne (UE) soit entré en vigueur en milieu d'année, la négociation d'un second s'est poursuivie. Les deux parties sont arrivées à un accord sur le fond en novembre. Les discussions sur les produits agricoles transformés concernaient le Protocole no 2 de l'Accord de libre-échange avec la Communauté européenne de 1972. Cet **accord sur les produits agricoles transformés** devrait faciliter les échanges d'articles contenant des produits agricoles de base au sens de la loi fédérale comme par exemple la farine, le lait en poudre, le beurre ou la graisse végétale. Seraient ainsi concernés les pâtes, les biscuits, les produits de boulangerie, le chocolat, les glaces comestibles et d'autres préparations alimentaires. Les droits de douane perçus par la Suisse devraient être baissés de manière importante et les exportations ne seraient plus subventionnées. Les articles transformés ne contenant aucun produit agricole de base au sens de la loi suisse, ou seulement du sucre, verraient leurs droits de douane supprimés ainsi que les éventuelles subventions à l'exportation. L'UE serait soumise aux mêmes règles. Pour une présentation générale du déroulement des négociations bilatérales, voir ici.¹²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 22.08.2003
ROMAIN CLIVAZ

Avant la Conférence ministérielle de l'OMC prévue à Cancún (Mexique), s'inscrivant dans le cycle de Doha initié en 2001, l'Union suisse des paysans (USP) a réaffirmé ses exigences dès le début de l'année. Elle a jugé inacceptable le premier projet de l'OMC concernant les négociations agricoles. Cette libéralisation à sens unique ne réserverait la production agricole qu'aux seuls sites favorisés et la multifonctionnalité ne serait plus reconnue. C'est lors d'une séance au mois d'avril que le **Conseil fédéral a défini**, entre autres, le **mandat agricole pour les négociations de l'automne**. Il y mentionnait, d'une part, son engagement pour l'adoption de règles favorisant la multifonctionnalité, d'autre part, la nécessité d'adopter des chiffres réalistes de réduction des droits de

douane et des subventions. Une libéralisation par étape lui semblait plus souhaitable que des changements en bloc. Il a également estimé que les projets présentés par l'OMC ne remplissaient, en l'état, pas les exigences de la délégation suisse et ne pouvaient pas servir de base de négociation. Une proposition concrète de la Suisse à l'OMC a été présentée à la presse durant la troisième semaine d'août. L'ambassadeur Luzius Wasescha, responsable du dossier au Secrétariat d'Etat à l'économie, a annoncé que la Suisse s'était alliée à un certain nombre de pays (Bulgarie, Taiwan, Islande, Corée du Sud, Liechtenstein) pour que la vulnérabilité et la petite taille de leurs secteurs agricoles soient prises en compte avec le maintien d'un niveau d'aide étatique suffisant. Il a également rappelé que la Suisse s'engageait pour les aspects non commerciaux de l'agriculture comme l'information du consommateur, la protection de l'environnement ou la défense des appellations d'origine.¹³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 06.09.2003
ROMAIN CLIVAZ

A quelques semaines du début des négociations, un mouvement regroupant une quarantaine d'organisations (syndicales, paysannes, humanitaires, écologistes) a **menacé de lancer un référendum contre tout accord** qui déboucherait sur la mort de l'agriculture suisse. Baptisé « Coordination Suisse-OMC », il comprenait notamment l'USP et Uniterre. C'est un jour après la formulation de cette menace que le gouvernement a présenté le mandat de négociation définitif pour la Conférence ministérielle de l'OMC. Il comprenait également des dossiers comme les investissements, la concurrence, les marchés publics ou encore l'accès aux médicaments. Le conseiller fédéral Joseph Deiss, en charge du dossier, a formulé une mise en garde à l'égard de ceux qui menaçaient les éventuels accords de référendum. Il a notamment évoqué la nécessité d'avoir une économie globalement performante pour financer l'agriculture. Ce dernier secteur se devait donc d'**accepter un certain nombre de sacrifices**, afin de permettre l'élaboration d'un système multilatéral performant, meilleur garant de la défense des intérêts d'un petit pays comme la Suisse. Ces concessions s'avéreraient nécessaires pour en obtenir dans les autres secteurs de l'économie comme les biens industriels et les services. De nombreuses personnalités du monde économique ont également exprimé leur mécontentement face à ces menaces.¹⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 18.09.2003
ROMAIN CLIVAZ

La **Conférence de Cancún a finalement échoué** et les négociations dans le cadre du cycle de Doha ont subi un sérieux coup d'arrêt. Les points de blocages ne concernaient cependant pas uniquement le volet agricole. L'objectif de conclusion d'un accord pour la fin de l'année semblait ainsi sérieusement compromis. L'OFAG a estimé que la période 2004-2007, couverte par la PA 2007, ne subirait pas de mesures découlant de nouveaux engagements dans le cadre de l'OMC. Il a toutefois mis en garde contre les risques inhérents à un retour au bilatéralisme, un petit importateur net comme la Suisse ayant relativement peu de poids dans une telle démarche. Le Conseil fédéral a confirmé la nécessité de poursuivre les efforts pour améliorer la compétitivité de l'agriculture. L'USP a reconnu à ce sommet le mérite d'avoir clarifié les fronts sur le dossier agricole. De plus, elle s'est montrée très satisfaite des positions défendues par la délégation suisse.¹⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 25.05.2004
ELIE BURGOS

Suite à l'échec de la Conférence de Cancún, la délégation suisse dirigée par l'ambassadeur Luzius Wasescha a pris part, à la fin du mois de mars à Genève, à la reprise des **négociations dans le cadre de l'OMC**. L'ambassadeur a annoncé que la Suisse et le G10, groupe des dix pays importateurs nets de produits agricoles (Suisse, Bulgarie, Taiwan, Islande, Corée du Sud, Japon, Israël, Liechtenstein, Ile Maurice, Norvège) étaient d'accord d'envisager l'élimination de toutes leurs subventions aux exportations, à condition que leurs positions sur l'accès aux marchés et les aspects non commerciaux de l'agriculture soient pris en considération. Ces pays défendent les subventions agricoles et les droits de douane élevés qui protègent leurs produits « sensibles » (tel le riz, défendu par des tarifs de 500% au Japon). L'**Union suisse des paysans (USP)** s'est encore une fois clairement positionnée contre cet accord agricole ne convenant, selon elle, qu'à une poignée de pays exportateurs. Elle a mis en garde que les agriculteurs suisses pourraient perdre plus de 2,5 milliards de francs par année si les scénarios en discussion à l'OMC aboutissaient. Pour l'USP, la principale menace pour l'agriculture suisse est la réduction des droits de douane frappant les produits agricoles étrangers, qui pourrait faire diminuer les recettes de l'agriculture jusqu'à 25%. Elle plaide par conséquent en faveur de droits de douane offrant de la souplesse dans leur application à l'échelon national, et a déploré finalement que les négociations

n'aient pas pris en compte la multifonctionnalité de l'agriculture suisse.¹⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 29.07.2004
ELIE BURGOS

Début juin, soit un mois environ avant le mois décisif des négociations, la Suisse a défendu une approche au cas par cas pour l'accès au marché des produits agricoles, selon les intérêts propres à chaque pays, au lieu d'une réduction uniforme linéaire des droits de douane, prônée notamment par les grands pays exportateurs de produits agricoles. Le texte (accord-cadre), rédigé par le directeur général de l'OMC et remis à la mi-juillet par l'OMC aux délégations des 147 pays membres, n'a pas tenu compte de ces revendications et proposait, entre autres, d'éliminer « à échéance crédible » toutes les formes de subventions versées aux exportations agricoles. Il devait en outre être approuvé par les pays membres à la fin juillet, sous peine d'un nouvel échec des négociations, similaire à celui de la Conférence de Cancún. Ce texte, proposé après plusieurs mois de négociations, a toutefois été jugé « déséquilibré » par la délégation suisse. Devant se positionner alors sur une éventuelle révision du mandat de négociation à l'OMC, le Conseil fédéral a confirmé la stratégie suivie jusqu'ici. **L'USP, l'Union maraîchère suisse (UMS) et Bio Suisse ont immédiatement pris position contre les propositions de l'OMC**, notamment par la voix du conseiller national radical et vice-président de l'USP John Dupraz (GE), et ont demandé au Conseil fédéral de refuser l'accord-cadre et de se tenir au mandat de négociation adopté avant la conférence ministérielle de Cancún en septembre 2003. L'USP et l'UMS ont en outre menacé de lancer « sans hésitation » le référendum contre la mouture de cet accord-cadre. La situation s'est crispée davantage quand, le 28 juillet, l'OMC a tenu des négociations à huis clos au sein du groupe des cinq (Etats-Unis, Europe, Brésil, Inde et Australie). Le conseiller fédéral Joseph Deiss n'a alors pas hésité à affirmer que la Suisse, ainsi tenue à l'écart des négociations, pourrait envisager de refuser le texte.¹⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 02.08.2004
ELIE BURGOS

Le 1er août pourtant, **la Suisse a accepté le compromis élaboré lors de la Conférence de Genève** (Cet accord donne un cadre aux discussions qui vont se poursuivre jusqu'à la prochaine conférence ministérielle de l'OMC à Hongkong en décembre 2005). La Suisse devra finalement abaisser ses tarifs douaniers, mais gardera la possibilité de déterminer quels produits « sensibles » méritent une protection accrue. Le conseiller fédéral Joseph Deiss, responsable du dossier au gouvernement, a estimé que le texte adopté répondait aux intérêts de la Suisse. Selon lui, la Suisse savait qu'elle devrait céder du terrain sur l'agriculture, mais l'a fait dans une mesure compatible avec le rythme de réforme agricole. Quant à l'USP, elle a dénoncé cet accord par la voix de son vice-président, le conseiller national genevois John Dupraz (rad), qui le considère comme un « diktat des cinq grands exportateurs agricoles ». Le président de l'USP, le conseiller national UDC Hansjörg Walter (TG) a, de son côté, tempéré la situation. Il a déclaré que l'accord en question était très ouvert et que la Suisse pouvait poursuivre sa politique agricole, tout en soulignant que cela ne signifiait pas la « fin de l'alerte ». Fervente partisane de l'accord depuis le départ, economiesuisse a de son côté salué celui-ci.¹⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 06.08.2005
ELIE BURGOS

L'USP, qui était restée à l'écart des débats sur la votation sur Schengen/Dublin, s'est par contre engagée avec beaucoup de conviction, de concert avec l'USAM, en faveur de **l'extension de la libre circulation des personnes**, à l'instar d'autres organisations agricoles, voir ici. Les paysans ont en effet porté le plus grand intérêt à l'accès qui leur était ouvert à de nouvelles sources de main d'œuvre. Une minorité d'entre eux, recrutée au sein de l'UDC et conduite par les conseillers nationaux Toni Brunner (SG) et Ernst Schibli (ZH), s'est néanmoins opposée à la libre circulation. Elle a dénié tout intérêt à cet accord, au motif qu'il aggraverait les charges administratives et financières pour les exploitants agricoles et encouragerait les revendications syndicales. Cette minorité a toutefois admis l'importance de la main d'œuvre étrangère. Elle a cependant souhaité un système de contingent de travailleurs étrangers et d'autorisations de courte durée pour des travaux spécifiques, qui s'apparenterait à l'ancien statut des saisonniers.¹⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 26.08.2005
ELIE BURGOS

Afin qu'ils ne puissent pas profiter d'une double rétribution, l'OFAG a indiqué que la centaine d'agriculteurs suisses qui exploitent des terres en Allemagne et qui souhaitent une aide financière de l'UE, verront le cas échéant leurs paiements directs diminuer. La Suisse et le Bade-Wurtemberg ont d'ailleurs mis un terme au différend qui les opposait sur l'**exploitation de terres allemandes par des paysans suisses**. Le conseiller fédéral Joseph Deiss a accepté les restrictions posées par le Land allemand à l'achat de terres agricoles. Les autorités de Stuttgart devaient modifier d'ici à la fin de l'année sous revue leur législation, afin d'éviter que les paysans suisses n'acquière des terres à des prix que leurs collègues allemands ne peuvent pas offrir. Le Land sera ainsi à l'avenir autorisé à intervenir dès que les prix offerts par certains acquéreurs atteignent 120% des valeurs locales habituelles, contre 150% jusqu'alors.²⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 19.12.2005
ELIE BURGOS

Après avoir été dans l'impasse de juillet à novembre, principalement à cause du volet agricole, les négociations à l'OMC se sont finalement débloquées en partie en fin d'année. Après six jours de négociations à Hong Kong, les 149 membres de l'OMC, dont la Suisse, ont convenu de **mettre fin d'ici 2013 aux aides aux exportations agricoles**. Cela représente environ 200 millions de francs annuels pour les agriculteurs suisses, et ne constitue ainsi pas un élément central pour ces derniers. Estimant que les subventions versées par les pays riches à leurs agriculteurs sapient la concurrence internationale, les pays en développement – au premier rang desquels le Brésil – exigeaient la fin de ces aides d'ici à 2010. L'OMC est donc sortie de l'impasse dans laquelle elle se trouvait depuis l'échec du sommet de Cancun en 2003.²¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 25.07.2006
ELIE BURGOS

Les principales puissances commerciales n'étant pas parvenues à trouver un accord sur le dossier agricole, les **négociations du cycle de Doha** sur les échanges commerciaux, lancées en 2001, ont été **suspendues** au mois de juillet pour une période indéterminée et après cinq ans de pourparlers.²²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 16.03.2008
ELIE BURGOS

Au mois de janvier, le Conseil fédéral a présenté son **message** concernant la **modification des annexes 1 et 2 de l'Accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif aux échanges de produits agricoles** (Accord agricole). Cette modification fait suite à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE au 1er janvier 2007. La plupart des accords en vigueur entre la Suisse et la CE, en particulier l'Accord de libre-échange du 22 juillet 1972, y compris le Protocole 2 relatif aux produits agricoles transformés et l'accord du 21 juin 1999 relatif aux échanges de produits agricoles (Accord agricole), ont été automatiquement élargis aux deux nouveaux Etats membres. Or, la Suisse avait conclu un accord de libre-échange avec ces deux pays en 1993, dans le cadre de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Par conséquent, ces Etats ont dû résilier les accords qu'ils avaient conclus avec l'AELE. Les préférences tarifaires ont été ainsi perdues pour certains produits agricoles en provenance de ces pays qui, dans les échanges avec la CE, sont soumis aux droits de douane normaux. Dans le but de maintenir leur valeur de concession, les anciennes réductions tarifaires seront converties en contingents tarifaires équivalents pour l'UE élargie.²³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 15.03.2008
ELIE BURGOS

A la mi-mars, le Conseil fédéral a **approuvé un mandat de négociations** commun concernant un **accord de libre-échange avec l'UE dans le domaine agroalimentaire** (ALEA) ainsi que dans le domaine de la santé publique. Le gouvernement a en effet estimé que ces deux thèmes, qui se recoupent sur un point, celui de la sécurité alimentaire, devaient être traités de manière coordonnée. Libéraliser les échanges dans le secteur agroalimentaire consisterait à supprimer les entraves au commerce existantes, tant tarifaires (droits de douane, contingents et subventions aux exportations) que non-tarifaires (prescriptions techniques, étiquetage et homologations). L'accord porterait non seulement sur les matières premières issues de l'agriculture (lait, animaux de boucherie), mais aussi sur les secteurs situés en amont (semences, engrais) et en aval de la filière (moyens de production et de transformation, industrie de produits alimentaires et commerce). Selon le Conseil fédéral, il en résulterait un abaissement des prix à la consommation et un renforcement de la croissance à hauteur de plusieurs milliards de francs. De plus, l'agriculture helvétique pourrait gagner en compétitivité grâce à une réduction des coûts de production et un accès facilité au marché international. Quant aux consommateurs, ils profiteraient d'un

rapprochement des prix vers ceux de l'UE (jusqu'à une baisse de 25%). Si un tel accord devrait être introduit de manière progressive, afin de laisser aux structures de production le temps de s'adapter, il devrait cependant être complété par des mesures d'accompagnement. Celles-ci, estimées entre 3 et 6 milliards de francs, devraient compenser les pertes qui seraient occasionnées au revenu des agriculteurs suisses et rendre cet accord socialement supportable pour la paysannerie. A ce titre, un groupe de travail, composé d'organisations du secteur concerné et d'experts, a été chargé de définir ces mesures d'accompagnement. La conseillère fédérale Doris Leuthard, responsable du dossier, a fait référence au succès rencontré par la libéralisation du secteur du fromage avec l'Europe pour justifier la nécessité d'un tel accord, qui se situe d'ailleurs dans la droite ligne de sa volonté affichée de faire baisser le coût de la vie en Suisse. Quant au domaine de la santé, le Conseil fédéral a déclaré qu'il y avait lieu de renforcer la coopération, en particulier lors de situations de crise, dans la lutte contre les maladies transmissibles, dans les thèmes de santé publique, dans la sécurité alimentaire et dans la sécurité des produits en général. La Suisse pourrait ainsi participer de plein droit aux agences européennes compétentes dans ces domaines, aux systèmes d'alerte rapide et aux programmes d'action élaborés au niveau européen.²⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 23.04.2008
ELIE BURGOS

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats a salué le projet présenté par le Conseil fédéral, en soulignant à la fois les avantages d'un tel accord de libre-échange avec l'UE pour les exportations suisses, mais également la nécessité de mettre en place des mesures d'accompagnement. Elle a été suivie par son homologue du Conseil national, ainsi que par les Commissions de la politique extérieure des deux chambres.²⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 10.07.2008
ELIE BURGOS

Par la voix de la Conférence des gouvernements cantonaux, **les cantons ont rejeté l'ouverture de négociations avec l'UE en vue d'un accord large de libre-échange.** Partant de considérations générales de politique européenne, les gouvernements cantonaux ont estimé qu'il n'était pas opportun de s'engager, dans l'état actuel des choses, dans de nouveaux projets de politique européenne. Pour une nette majorité d'entre eux, l'ouverture de négociations sur l'accord large prévu par le Conseil fédéral aurait pour l'instant trop de conséquences négatives, quand bien même un tel accord avec l'UE serait en principe utile. De l'avis des gouvernements cantonaux, la situation pourrait toutefois être réévaluée en temps voulu, notamment lorsque les accords existants avec l'UE seront consolidés et que les mesures d'accompagnement dans le secteur agricole, prévues par le Conseil fédéral, seront précisées.²⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.07.2008
ELIE BURGOS

Le directeur de l'OMC, Pascal Lamy, a organisé une conférence ministérielle à Genève en juillet pour tenter de conclure les **négociations du Cycle de Doha.** Après neuf jours de discussions, les négociations sont toutefois restées dans l'impasse, en grande partie à cause du différend opposant les USA et l'Inde (qui parlait au nom de cent pays en développement). Cette dernière cherchait en effet à arracher des concessions aux pays industrialisés pour protéger des millions d'agriculteurs des pays du Sud d'une forte hausse des importations. Mais les USA, ainsi que d'autres pays exportateurs d'ailleurs, sont demeurés hostiles à une clause de sauvegarde limitant l'accès aux marchés agricoles des pays en développements. De plus, aucun consensus n'a pu être trouvé sur d'autres dossiers, dont celui du coton, de la banane ou des indications géographiques. L'USP, qui avait menacé de lancer un référendum en cas d'aboutissement des négociations à l'OMC, s'est déclarée soulagée de l'interruption des négociations, à l'inverse d'Economiesuisse.²⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 11.09.2008
ELIE BURGOS

Début septembre, le Conseil fédéral a présenté les **mesures d'accompagnement** à l'accord de libre-échange en matière agricole avec l'UE. Il prévoit que, de 2009 à 2016, les recettes douanières sur les produits agricoles et les denrées alimentaires soient affectées, à hauteur initiale d'environ 400 millions par an, au financement des mesures d'accompagnement dans le secteur agroalimentaire. Ces mesures seront prises en cas de conclusion d'un accord dans le domaine agroalimentaire avec l'UE ou d'un accord à l'OMC. Le gouvernement a prévu une mise en œuvre de ces dispositions par étapes. Dans un premier temps, un nouvel article (art. 19a) sera introduit dans la loi sur l'agriculture, qui permettra, dans le cadre d'un financement spécial conformément à la

loi sur les finances de la Confédération, d'affecter au financement des mesures d'accompagnement les recettes douanières des années 2009 à 2016 sur les produits agricoles et les denrées alimentaires. Dans un deuxième temps, après la conclusion d'un accord avec l'UE, le Conseil fédéral proposera un financement conforme aux exigences du frein à l'endettement. Une procédure de consultation portant sur ce projet de financement spécial a été ouverte.²⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 24.10.2008
ELIE BURGOS

Cet accord de libre-échange avec l'UE a, semble-t-il, toutefois séduit bien davantage les grands distributeurs (Coop, Migros, Nestlé, etc.) que les transformateurs ou les agriculteurs, **l'Union suisse des paysans étant notamment opposée à l'accord** global proposé (préférant la solution consistant à conclure des accords sectoriels). Bio Suisse et Suisseporcs se sont toutefois déclarées favorables à un tel accord.²⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 22.11.2008
ELIE BURGOS

La conseillère fédérale Doris Leuthard s'est rendue à Bruxelles au mois de novembre, afin de donner une **première impulsion aux négociations**. L'UDC, qui avait déjà menacé en cours d'année de lancer le référendum en cas de négociation d'un accord de libre-échange agricole avec l'UE, a réitéré sa position, appuyée par l'Union maraîchère suisse présidée par l'ex-président des démocrates du centre Ueli Maurer. L'UDC a déclaré redouter une baisse massive des revenus des paysans et la perte de milliers de places de travail dans l'agriculture. Elle a également revendiqué une politique agricole indépendante, qui assure au minimum le niveau d'approvisionnement actuel. Excepté l'UDC, les grands partis ont soutenu la perspective du libre-échange agricole, tout comme les mesures d'accompagnement. Le financement de ces dernières a toutefois soulevé de nombreuses questions.³⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 31.12.2013
JOHANNA KÜNZLER

Die kleine Kammer beschäftigte sich auch 2013 mit den **Konsequenzen eines allfälligen Agrar- und Lebensmittel-Freihandelsabkommens mit der EU**. Eine 2012 vom Nationalrat angenommene kantonale Initiative Waadt (Kt.Iv. 12.300), welche den sofortigen Abbruch der Verhandlungen verlangt hatte, wurde abgelehnt. Erfolg hatte hingegen eine Motion der nationalrätlichen Kommission für Wirtschaft und Abgaben (WAK) (Mo. 12.3665), die – ebenfalls 2012 von der grossen Kammer angenommen – den Bundesrat zu einem Bericht über die möglichen Folgen einer Öffnung des Marktes für Milchprodukte gegenüber der EU verpflichten will. Die Ständeräte Baumann (cvp, UR) und Graber (cvp, LU) hatten vergeblich dagegen argumentiert, dass eine ähnliche Motion im vorigen Jahr abgelehnt worden sei. Auch seien die Auswirkungen auf den Schweizer Markt bereits absehbar: Es werde zu einer Schwemme von ausländischer Milch kommen, was die inländischen Produzenten stark unter Druck setzen werde. Des Weiteren würden die hohen Produktionskosten in der Schweiz und die Währungsproblematik die Chancen im Exportbereich minimieren. Mit einem Stimmenverhältnis von 16 zu 14 wurde die Ausarbeitung des Berichts definitiv in Auftrag gegeben.³¹

Pflanzliche Produktion

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 05.10.2007
ELIE BURGOS

Le parlement s'est saisi, durant l'année sous revue et après un premier examen par le Conseil des Etats en 2005, de **l'approbation de la Convention internationale révisée pour la protection des obtentions végétales (UPOV de 1991) et de la modification de la loi sur la protection des variétés**. Le projet du Conseil fédéral visait à tenir compte des méthodes d'obtention modernes et concernait notamment les variétés essentiellement dérivées. Les principaux éléments de la révision étaient les suivants : définition de la notion de variété végétale ; redéfinition des droits de l'obteneur en fonction de l'évolution des méthodes d'obtention ; introduction d'une disposition sur les licences croisées entre le droit de protection des variétés et celui des brevets ; réglementation du privilège de l'agriculteur (droit de l'agriculteur d'utiliser dans son exploitation, à des fins de multiplication, comme semences le produit de la récolte issue de la culture d'une variété protégée) ; reconnaissance des certificats de protection des variétés délivrés à l'étranger. En 2005, le Conseil des Etats était entré en matière sans opposition. Il s'était toutefois écarté du projet du Conseil fédéral en ce qui concerne le privilège de l'agriculteur, en décidant que le gouvernement « peut prévoir » (en lieu et place de « prévoit ») que les agriculteurs paient une taxe sur les semences de ferme au détenteur du titre de protection si ce privilège a des effets négatifs sur l'offre de nouvelles variétés ou si les intérêts légitimes du détenteurs ne sont plus garantis. Quant

à la question des licences obligatoires, les députés avaient décidé de suivre (par 30 voix contre 7) la majorité de la commission, qui préconisait que la licence devait systématiquement être délivrée lorsqu'elle concernait les variétés pour l'agriculture et l'alimentation. Au vote sur l'ensemble, le Conseil des Etats avait adopté le projet amendé à l'unanimité.³²

-
- 1) FF, 2010, p. 305 ss.; BO CE, 2010, p. 435 et 1010; BO CN, 2010, p. 1432 s. et 1675.
 - 2) BaZ, 16.1.91; VO, 3, 17.1.91; JdG, 21.1. et 7.6.91; SHZ, 28.3.91; NQ, 20.11.91; LID-Pressedienst, 1692, 15.3.91 et 1693, 22.3.91; LM, 9.1., 17.1., 10.10. et 23.11.91; NQ, 12.11., 27.11., 28.11., 15.12., 21.12. et 22.12.91; Suisse, 25.11. et 27.11.91; La Vie Économique, 64/1991, no 7, p. 18 ss.; Suisse et BZ, 27.9.91
 - 3) Presse du 13.1, 14.1, 12.3.92; Bund, 5.9.92; Suisse, 11.10, 12.10, 14.10, 10.11 et 11.11.92; NQ, 9.1, 9.2, 27.3, 22.4, 30.9, 13.10, 15.10, 23.10, 31.10 et 12.11.92.
 - 4) LM, 12.11.92; NQ, 17-19.11, 26.11, 27.11, 3.12 et 15.12.92; Suisse, 20.11 et 16.12.92; Presse du 24.1 et 2.12.92; NQ, 28.11.92.
 - 5) Presse des 9.11 et 10.11.93; JdG, 12.11.93; NZZ et NQ, 30.11.93.
 - 6) Presse des 23.7, 12.10, 28.10, 1.11, 19.11, 22.11, 25.11, 12.12 et 13.12.94; Bund, 27.7.94; LZ, 25.7 et 26.7.94; JdG, 10.8.94; 24 Heures et NQ, 9.9.94; NQ, 28.10.94
 - 7) Presse du 12.10.95
 - 8) Bund, 4.5.96; 24 Heures, 26.10.96.
 - 9) SGT, 15.1.96; NQ, 25.1.96; presse du 21.2.96.
 - 10) Voir également supra, part. I, 2 (Europe: UE).10
 - 11) 24h, 19.7.01.
 - 12) Presse du 26.11.02.
 - 13) Communiqués de presse de l'USP des 17.2 et 24.3.03 (prises de position concernant le premier projet de l'OMC); communiqué de presse du DFE du 9.4.03 et presse du 10.4.03; presse du 22.8.03 (présentation de la proposition suisse); communiqué de presse de l'USP du 26.8.03 et presse du 27.8.03 (mobilisation de la « Coordination OMC »); presse du 28.8.03 (présentation du mandat définitif); LT, 6.9.03 (réactions du monde économique aux menaces de référendum).
 - 14) Communiqués de presse de l'USP des 17.2 et 24.3.03 (prises de position concernant le premier projet de l'OMC); communiqué de presse du DFE du 9.4.03 et presse du 10.4.03; presse du 22.8.03 (présentation de la proposition suisse); communiqué de presse de l'USP du 26.8.03 et presse du 27.8.03 (mobilisation de la « Coordination OMC »); presse du 28.8.03 (présentation du mandat définitif); LT, 6.9.03 (réactions du monde économique aux menaces de référendum).
 - 15) Presse du 16.9.03 et document de l'OFAG « OMC : L'échec de Cancún » consulté sur le site de l'office; communiqué de presse du DFE du 18.9.03; communiqué de presse de l'USP du 15.9.03.
 - 16) Communiqué de presse de l'USP du 24.5.04; LT, 25.5.04.; TG, 26.3.04.
 - 17) 24h, 4.6.04.; Communiqué de presse du CF du 19.7.04.; QJ, 23.7.04 (Dupraz); LT, 23.7.04 (référendum); 24h, 29.7.04 (Deiss).
 - 18) LT, 2.8.04 (Deiss et economiesuisse); QJ, 2.8.04 (USP).
 - 19) Voir entre autres 24h et LT, 6.8.05.
 - 20) Presse du 1.6.05 (double rétribution); 24h et NZZ, 26.8.05 (Bade-Wurtemberg).
 - 21) Presse des 18-19.12.05.
 - 22) Presse du 25.7.06.
 - 23) FF, 2008, p. 931 ss.
 - 24) Presse du 15.3.08.
 - 25) LT, 10.4 (CER-CE), 23.4 (CER-CN et CPE-CN) et 10.5.08.
 - 26) AZ et Bund, 10.7.08.
 - 27) Presse du 21 au 31.7.08.
 - 28) Presse du 11.9.08 (mesures d'accompagnement).
 - 29) 24h et LT, 24.10.08.
 - 30) LT et NZZ, 5.11.08 (Bruxelles et UDC); LT, 22.11.08 (autres partis).
 - 31) AB SR, 2013, s. 357 f.
 - 32) BO CE, 2005, p. 491 ss.